



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL 02 juin 2017 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Jean-François Bertin, Marine Martin-Jary, Philippe Morel, Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Daniel Moine.

Absents excusés : Bernard Merger (procuration à Alain Roset), Christian Dysli (procuration à Jean-François Bertin), Audrey Villemain, Jean-Luc Royer, Léonel Mounoussamy, Mohamed Oubenaïssa

Secrétaire de séance : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 26 mai 2017

Date d'affichage : 13 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 8

Suffrages exprimés : 10

1/INFORMATIONS

➤ **Projet de rénovation de l'éclairage public avec le Syded**

Un marché à bon de commande pour le renouvellement de l'ensemble du parc sur plusieurs années à été publié, des tranches de travaux seront choisies chaque année, les offres seront à déposer pour le 16 juin 2017, la commission d'appel d'offre se réunira le 20 juin 2017 pour étudier les offres.

➤ **Secrétariat de mairie**

Françoise Poirey a donné sa démission, celle-ci a choisi de rejoindre Emagny et conserve un autre temps partiel à Ruffey-le-Château.

Un recrutement à été lancé au printemps avec un profil défini : trois candidates ont postulé.

- Mme Girardot en retraite de collectivités, avec la pratique du secrétariat de mairie et des logiciels s'y rapportant.
- Une candidate plus jeune, avec moins d'expérience
- Une candidate qui n'est pas venue à l'entretien

Mme Girardot avec son statut de retraitée, ne doit pas dépasser un plafond de revenu. Il lui a donc été proposé 20 h par semaine (22 h 50 précédemment) sachant que nous avons perdu la délivrance des cartes d'identité et prochainement l'eau et l'assainissement. Ses horaires seront : le lundi de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h 30.

Un tuilage avec Françoise Poirey se fera jusqu'au 9 juin 2017, et la période d'essai se poursuivra jusqu'au 30 juin.

La déclaration du changement de poste doit être faite au Centre de gestion (passage d'un poste de rédacteur à un poste d'agent administratif et changements d'horaires). Le comité technique a donné un avis défavorable. Une demande sera refaite justifiée par la diminution de charge de travail citée ci-avant.

Vendredi 9 juin 2017 un pot de départ se fera au centre de vie à 18 h.

➤ **Elections : permanences au bureau de vote**

Il reste encore des plages horaires non pourvues.

➤ **Céline Gayet**

Céline Gayet a démissionné de son poste de conseillère municipale et de la présidence du SIVOM. Ses raisons sont liées à ses problèmes de santé, la reprise de son travail, le départ de Françoise Poirey qui l'a beaucoup aidée dans la partie administrative du SIVOM et les difficultés rencontrées entre les communes et les choix du SIVOM.

Chaucenne ayant la présidence du SIVOM pendant cette mandature souhaite procéder au remplacement de Céline Gayet au sein du conseil municipal puis à la présidence du SIVOM.

➤ **ACN**

Le prochain rendez-vous entre les trois communes se tiendra à Noironte le mercredi 7 juin 2017 à 19 h.

Il sera fait un point sur la carte communale de Noironte, un cadre sera proposé pour la rédaction d'une convention d'échange de services et de matériel entre les trois communes.

➤ **Transfert de la compétence eau/assainissement**

Une part des eaux pluviales (restant compétence communale) doit être prise en compte dans le traitement des eaux usées et à ce titre une participation au budget eau/assainissement a été déterminée :

- Pour le fonctionnement, le coût a été calculé pour les communes ayant un réseau séparatif au km, soit pour Chaucenne avec 2 km : 3 200 €
- Pour l'investissement, le coût sera calculé au nombre d'habitants (2,70 €/ hab /an) soit 1 400 €

Le total sera de 4 600 €, le montant de l'investissement sera déduit de la facture des usagers à la prise de la compétence par l'agglomération et également diminué de l'allocation de compensation versée par l'Agglomération à la Commune.

La part assurée par l'employé communal de Chaucenne concernant l'eau et l'assainissement a été chiffré à 5 500 € à 6 000 € / an, une convention sera établie avec la CAGB pour ce service qui restera assuré par Dominique Tisserand.

➤ **Projet TDF**

TDF a un projet d'installation d'une antenne le long de la ligne LVG sur la parcelle de l'ancienne base travaux. Un contentieux est en cours avec cette parcelle qui avec la fin des travaux LGV devait revenir dans le domaine agricole. Tant que cette procédure est en cours, il ne sera pas autorisé de projet.

La commune doit proposer un emplacement à proximité après consultation d'ONF.

➤ **Appartement à louer**

La commune de Chaucenne propose à la location un T4 de 63 m² disponible au 1^{er} juillet. Le montant du loyer est de 342,72 €. Une visite collective se fera le samedi 17 juin, le CCAS de réunira le 28 juin pour l'attribution.

➤ **Stores pour la salle du conseil**

Deux devis ont été demandés pour palier à l'apport de chaleur vers la salle du conseil. Il s'agit de lames en aluminium extérieures, inclinables et motorisées.

- Entreprise Malafosse pour un montant total de 4 819,20 € ttc
- Entreprise Visto stores pour un montant total de 5 977,20 € ttc

L'entreprise Malafosse est retenue.

➤ **Rives de la Lanterne**

Une réunion s'est tenue le 17 mai 2017 avec le cabinet Eaux Continentales qui a fait l'étude globale. Ceux-ci ont également repris l'étude du secteur Chaucenne réalisée par Synbio.

L'objectif est de redonner vie à la rivière : celle-ci s'enfonce, les berges s'effondrent, l'eau se réchauffe et il a un manque d'oxygène. Pour Chaucenne deux tronçons sont prévus ; en aval du pont des Romains jusqu'au futur lotissement et du pont des Barreaux jusqu'à la rhizosphère. Les travaux consisteront à caser les berges et à procéder à une recharge sédimentaire au fond du lit, des seuils seront repris en bloc de pierres.

Les études pour chacune des communes sont terminées et présentées dans les services pour instruction du dossier Loi sur l'Eau. Celle-ci sera terminée en septembre.

Les délais, pour démarrer les travaux avant la prise de la compétence Gémapi par la CAGB début 2018, semblent très courts (appel d'offres et enquête publique à réaliser). Un point sera fait en septembre suite au rendu de l'instruction.

➤ **Rapport 2016 d'activité de la bibliothèque municipale**

Les membres bénévoles : Mmes Claude Crance, Georgette Feuillet, Marie-Odile Donier, Sylvie Trouillot, Sonia Diez-Pommare, Evelyne Ulivastri, Annick Guillaume, Gillette Vougnon.

Les heures d'ouverture : le lundi de 16h30 à 19h, le samedi de 10h30 à 11h30.

Service aux écoles : accès aux maîtresses, avec consultation pour les nouvelles acquisitions.

Service halte-garderie : accès permanent.

Service Francas : accès à chaque vacance.

Acquisitions de l'année (livres jeunesse) : société Sirege pour 279,55 €, Sandales d'Empédocle pour 225,52 €. Fournitures divers société Dimco : étiquettes papier, protège étiquettes, ruban adhésif, papier film pour couverture des livres.

Livres disponibles au public : adultes 2016, enfants 2976, dons de livres enfants 256, dons de dvd 59, dons de livres adultes 307, désherbage divers 229.

Médiathèque : le renouvellement des livres de la médiathèque se fait par deux déplacements (trois précédemment) depuis octobre 2016.

Les manifestations : exposition les goûts et les saveurs, portes ouvertes le samedi 5 mars, animation avec les enfants de la halte-garderie mercredi 16 novembre, exposition réservée à Fanny (responsable de la halte), tapis de lecture, Kamisibay.

Activité de prêts : enfants 2320 livres divers, adultes 387, dvd 67.

Projets 2017 : journée de la lecture le samedi 10 juin, film documentaire pour l'automne, en attente de la médiathèque.

Les souhaits : demande de mobilier pour les enfants : bacs à livres avec roulettes.

➤ **Permanence des élus le samedi à la mairie**

Le peu de fréquentation du public le samedi matin de 10h à 12h, questionne sur le bien fondé de cette permanence. Celle-ci sera maintenue jusqu'à fin juin. Des rendez-vous avec les élus seront possibles en semaine mais aussi le samedi matin si nécessaire.

➤ **Travaux commandés**

Chantiers Départementaux :

- Reprise du terrain de boules
- Aménagement de la partie supérieure du terrain de boules
- Opération bouchage de trou
- Reprise partielle de la rue Essart Buzon
- Devis pour élagage et raccrochage des filets sur le plateau de sport

Espace Rénovation :

Reprise du réseau eau usées sur domaine public devant chez M Bourgeois et Mme Bauer.

Divers :

Mise en place d'un panneau de basket sur le plateau de sport

Achat de deux bancs neufs pour le parc de Saucet

Garde Corps installé au dessus du château d'eau

Défibrillateur : la CAGB propose un achat groupé, l'installation se fera lors de la réhabilitation du centre de vie.

➤ **Expertise maison Grimm suite à des infiltrations d'eau**

Les experts des assurances réciproques avaient réunion avec l'architecte et l'entreprise de maçonnerie ayant réalisé les travaux de la mairie :

- La pièce concernée par les infiltrations est à présent réhabilité complètement,
- La toiture présente toujours un manque d'étanchéité (tuiles mal positionnées),
- Des traces d'humidité anciennes sont présentes sur le mur arrière.

Les experts des deux parties considèrent que la responsabilité de la collectivité n'est pas engagée.

2/Délibérations :

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

N°2017/06/02/01

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 30 mars 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées au transfert au Grand Besançon de 43 zones d'activités économiques (son rapport final est joint en annexe). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées par les communes concernées au Grand Besançon au titre des ZAE.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,
VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,
VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 30 mars 2017 joint en annexe,

DELIBERE,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'évaluation prévisionnelle des charges liées aux zones d'activité économiques, décrite dans le rapport de la CLECT du 30 mars 2017, transférées par les communes concernées à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

ACHAT DE STORES POUR LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE

N°2017/06/02/02

Monsieur le Maire propose l'installation de stores en lames aluminium extérieures, inclinables et motorisées dans la salle du conseil municipal afin de palier à l'apport de chaleur.

Deux devis ont été demandés auprès des entreprises suivantes :

- Entreprise MALAFOSSE pour un montant total de 4.819,20 € TTC
- Entreprise VISTO STORES pour un montant total de 5 977,20 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise MALAFOSSE pour un montant total de 4 819,20 € TTC.

SUBVENTION ASSOCIATIONS

N°2017/06/02/03

Madame la Présidente de l'Association « Les Pampilles » sollicite une subvention pour l'organisation d'un festival de théâtre de rue. Elle a adressé un budget prévisionnel de la manifestation.

Le Conseil Municipal, soucieux de préserver une animation socioculturelle permanente accorde une subvention de 600 € à l'association « les Pampilles » et une subvention de 600 € au Comité des Fêtes de Chauenne.

Vote à l'unanimité

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT HALTE GARDERIE

N° 2017/06/02/04

La halte-garderie municipale les Coccinelles de Chauenne accueille les enfants de 0 à 6 ans, quatre demi-journées par semaine dans les locaux du Centre de Vie. Afin de permettre l'épanouissement de chaque enfant, le règlement de fonctionnement de la structure a été mis à jour par la nouvelle équipe en responsabilité du service. Ce présent document définit les engagements de chacune des parties ; parents, collectivité et personnels.

Ce document est remis aux parents lors de chaque nouvelle inscription. Ceux-ci doivent retourner le coupon reconnaissant avoir pris connaissance du présent règlement.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'adoption du présent règlement.

CADEAU DEPART SECRETAIRE DE MAIRIE

N°2017/06/02/05

A l'occasion du départ de Françoise POIREY, secrétaire de mairie, au service de notre Collectivité pendant 30 années, les Elus souhaitent témoigner leur reconnaissance pour le travail accompli.

A cet effet un crédit de 300 € est alloué pour l'acquisition d'un cadeau. Vote à l'unanimité.

Fin de séance 23h50.

Le Maire,
Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			